



Europe : il faut sauver le soldat Schengen

La libre circulation des citoyens européens dans l'espace Schengen a été bien mise à mal pendant la pandémie de Covid-19. Les fermetures de frontières se sont multipliées et la coordination des Etats membres en la matière a été très défailante. Cette crise a créé un dangereux précédent, qui souligne la nécessité de revoir le code frontières Schengen.



(Dominique Boll pour Les Echos)

A l'instar des autres pays européens, la France a entamé, le 9 juin, une nouvelle réouverture de ses frontières. Les voyageurs peuvent se replonger dans un nouveau tableau de zones vertes, oranges, rouges pour tenter de comprendre par quels tests, quarantaines, démarches administratives ou danses du ventre ils devront passer pour effectuer un acte qui apparaissait encore si simple, et naturel, aux citoyens européens il y a à peine quinze mois : franchir une frontière au sein de l'espace Schengen.

Vingt-six ans après sa création, la plus grande zone de libre circulation au monde (26 pays, dont 22 de l'Union européenne, 430 millions de citoyens sur 4,2 millions de kilomètres carrés) traverse une crise sans précédent. En 2015, déjà, elle avait connu de premières remises en cause, quand certains Etats avaient renforcé les contrôles à leurs frontières face à la crise des migrants et à la menace terroriste. Mais ce n'était rien de comparable, en durée comme en importance, avec les mesures de ces derniers mois, marqués par l'onde de choc qui s'est abattue en même temps que la pandémie sur les frontières intérieures de l'UE.

Effet domino

Pris par surprise par un virus qu'ils n'ont ni su ni voulu voir venir, les Etats ont fermé en moins de deux semaines, dans un effet domino, leurs frontières à l'arrivée de la première vague, en mars 2020. Depuis, au gré des courbes d'infections, des variants, et surtout des gesticulations politiques et administratives les accompagnant, les frontières ont connu une succession de réouvertures et refermetures plus ou moins partielles, totalement désordonnées et cacophoniques. Que ce soit sur le calendrier, les tests, les quarantaines, l'auto-isolément, la paperasse ou les applications anti-Covid, jamais les pays de l'espace Schengen n'ont su se coordonner. Ni même n'ont-ils fait semblant, ou bien mal, de le vouloir.



[Visualiser l'article](#)

Puisque « nous sommes en guerre », dixit Emmanuel Macron, chacun a vite repris le plein contrôle de ses frontières dans un réflexe pavlovien. Tant pis pour la Commission européenne, qui multipliait dans l'indifférence générale les appels à limiter et à coordonner les restrictions de déplacements. Rarement l'exécutif européen, qui a pourtant de l'expérience en la matière, n'aura autant parlé dans le vide. Tant pis, aussi, pour le bon fonctionnement du marché intérieur (pourtant principal atout économique de l'Europe), perturbé par tous les grains de sable ainsi glissés dans les chaînes d'approvisionnement continentales. Tant pis, enfin, pour les millions d'expatriés au sein de l'espace Schengen et de travailleurs transfrontaliers, privés (ou entravés) d'une liberté de circulation qui constituent pourtant un élément central de leurs choix et mode de vie.

Mauvais réflexe

A l'heure où le bout du tunnel apparaît enfin, le constat est là : la crise du Covid a révélé qu'en dépit de plus de soixante ans de construction européenne visant à décloisonner, le réflexe des Etats face à une menace extérieure, comme déjà en 2015, reste de contrôler ou de fermer leurs frontières nationales. Le code Schengen, qui régit les possibilités des Etats en la matière, a montré toutes ses limites.

Comme le constate une étude de la [Fondation Schuman](#), les Etats membres, jouant sur ses zones d'ombre et sa souplesse, l'ont amplement « contourné ». « Certaines situations ont mené à de claires violations du droit fondamental des Européens à circuler librement, en particulier pour retourner dans leur pays », pointe même la fondation.

Cette crise a de fait créé un dangereux précédent. Personne n'est sûr que les gouvernements renonceront si facilement à ces contrôles qui plaisent tant à une partie de leurs électeurs. Comme Clément Beaune, le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes l'a affirmé, il y a « un risque que l'idée que la frontière n'est pas un leurre s'installe. »

L'instauration en cours d'un passeport sanitaire (le « certificat vert ») doit favoriser un retour à la normale. Enfin, les Etats semblent s'entendre sur un outil et une doctrine commune. Leur capacité à le déployer rapidement, efficacement, et à le respecter sera un premier test. Mais cet outil, que tout le monde n'espère que temporaire, ne constitue pas la panacée et ne doit pas exonérer d'une réflexion plus profonde sur la revitalisation de l'espace Schengen.

Crise de confiance

La liberté de circulation n'est plus seulement une mesure connue, reconnue et un symbole politique. C'est aussi un impératif économique et une attente forte des citoyens. Une étude publiée mardi par le centre de réflexion ECFR, menée auprès des citoyens de 12 Etats de l'UE, doit en la matière alerter. Elle pointe que la confiance des citoyens envers les institutions européennes a dangereusement reculé durant la pandémie. Leurs principaux reproches ? Les ratés des commandes de vaccin en début d'année... et l'incapacité à mieux limiter et harmoniser les restrictions de circulation.

La Commission européenne en a conscience. Elle vient d'annoncer qu'elle présenterait d'ici la fin l'année une proposition de révision du code frontières Schengen en vue « d'instaurer les garanties nécessaires pour que le rétablissement des vérifications aux frontières intérieures demeure une mesure de dernier recours et d'assurer une étroite coordination ». Aux Etats désormais de jouer le jeu de cette coopération accrue. Après 2015, ils ont su lancer le mouvement sur le volet sécuritaire, avec d'importants efforts en cours pour mieux protéger les frontières extérieures et renforcer la collaboration policière au sein de l'espace Schengen. Sur le volet sanitaire, tout reste ici à faire, et l'Europe de la santé, qui commence à se bâtir, ne pourra pas s'exonérer d'un débat sur les frontières.